

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2021

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Régis BONNET, Mme Martine SPADA, adjoints au maire,
Mme LAENG Clémence, MM. Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Christophe LAMBOUR, Mme Véronique MOITRIER, MM. Philippe VONIE, Gilles BERRING, Mmes Carole MULLER, Aurélie MENG, Aline MUHR, Déborah FEGER, Virginie GSTALTER, et M. Julien SCHELLE, conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Dominique BOSS, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2021.
- III. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
- IV. Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.
- V. Préfinancement des travaux de réfection des chaires et de planchers de l'église catholique.
- VI. Remplacement du battant d'une cloche de l'église catholique.
- VII. Vente d'un instrument de musique.
- VIII. Application d'une réduction de loyer d'un logement communal.
- IX. Décision modificative de crédits n° 2.
- X. Divers.
- XI. Questions – réponses.

Le maire M. William PICARD ouvre la séance à 20 h 05. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée, et sollicite l'approbation de celle-ci quant au rajout à l'ordre du jour de trois points sous divers, à savoir :

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Intervention de M. Christophe LAMBOUR quant à la mission santé sécurité au travail
- Fête des Aînés 2021.

Le Conseil municipal agrée ces ajouts.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Véronique MOITRIER en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2021.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2021 sans observation.

III. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux sont informés quant aux actes réalisés par M. le maire au titre des délégations que lui a données le Conseil Municipal, à savoir :

<i>date</i>	<i>acte</i>	<i>décision</i>
07 07 2021	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale de l'immeuble cadastré section 7 parcelle 192/39, sis 1, rue du Fossé , d'une surface de 4,58 ares
05 08 2021	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale de l'immeuble cadastré section 12 parcelle 160, sis 9, rue du Martelberg , d'une surface de 21,47 ares
11 08 2021	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale de l'immeuble cadastré section 2 parcelle 90, sis 4, rue du Maire Alfred Fischbach , d'une surface de 7,08 ares
23 08 2021	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale d'un des deux logements (plus parties communes) situés dans la maison érigée sur l'immeuble cadastré section 2 parcelle 89, sis 6, rue du Maire Alfred Fischbach , d'une surface de 8,14 ares
24 08 2021	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale de l'immeuble cadastré section 12 parcelles 160 et 256/156, sis 6, rue du Haut Barr , d'une surface de 2,60 et 0,45 ares
16 09 2021	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale de l'immeuble cadastré section 1 parcelle 163 (2)/151, sis parking de Carrefour Express , d'une surface de 0,34 ares
16 09 2021	réponse à déclaration d'intention d'aliéner	non préemption communale de l'immeuble cadastré section 12 parcelle 342/111, sis 45, rue du Zornhoff , d'une surface de 33,04 ares

Le Conseil municipal traite immédiatement la déclaration d'intention supplémentaire réceptionnée en mairie, qui concerne les immeubles cadastrés section 11 parcelles (1)/20 et (2)/20, sis dans la **ZAC du Martelberg**, d'une surface de 4,72 et 17,91 ares. Il décide de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la commune quant à ces biens.

IV. Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller – changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

Rapporteur : Mme SPADA.

Le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire propose également le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg — Erckartswiller - Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du Code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles * doit être recueilli. Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir entendu le rapport de l'adjointe au maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions, émet un avis favorable aux :

- rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne ;
- changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

* la paroisse luthérienne de Monswiller est membre de :

- l'EPCAAL (Eglise protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine)
- elle-même membre de l'UEPAL (Union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine).

V. Préfinancement des travaux de réfection des chaires et de planchers de l'église catholique.

Rapporteur : M. BAMBERGER.

La paroisse catholique projette de réaliser des travaux d'entretien des confessionnaux (portes, plancher, murs et plafonds) et de planchers (des bancs de la tribune et de l'ancien plancher) pour un coût total de 4.620,00 € TTC.

Avec le souci de faire l'économie de la taxe sur la valeur ajoutée, le Conseil de fabrique a sollicité la municipalité dans ce cadre.

- Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention :
- décide de préfinancer les travaux d'entretien des confessionnaux (portes, plancher, murs et plafonds) et de planchers (des bancs de la tribune et de l'ancien plancher), pour un montant de 4.620,00 € TTC ;
 - adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES :	4.620,00 € TTC
♦ coût des travaux :	3.850,00 € H.T.
♦ TVA (20,00 %) :	770,00 €
RECETTES	
♦ participation de l'association :	3.988,45 €
• dépense H.T. :	3.850,00 €
• part de TVA non récupérée (3,596 %) :	138,45 €
♦ part de TVA récupérée par la commune (16,404 %) :	631,55 € ;
 - s'engage à porter les crédits nécessaires au budget communal ;
 - autorise M. le maire à signer la convention bipartite qui authentifiera cet arrangement entre le Conseil de fabrique d'église et la commune de Monswiller.

VI. Remplacement du battant d'une cloche de l'église catholique.

Rapporteur : M. PICARD.

La société chargée de la maintenance des cloches des églises a constaté qu'une des trois cloches de l'église catholique présentait un grave défaut : une fissure dans la feuille du battant entre les deux boulons de fixation, ce battant n'étant plus fixé que par un seul boulon. Le risque existe que la cloche tombe à travers le plafond ou le toit de l'église.

Par raison de sécurité, la commission des finances réunie le 20 septembre 2021 s'est exprimée favorablement quant à la réfection immédiate de ce mobilier. Le coût de cette opération est estimé à 2.115,60 € TTC.

- Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- décide de réaliser le remplacement du battant de la cloche endommagée pour un montant de 2.115,60 € TTC ;
 - s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

VII. Vente d'un instrument de musique.

Rapporteur : Mme GAEHLINGER.

Une famille a exprimé son souhait d'acquérir de façon définitive l'instrument de musique jusque-là mis à disposition de l'un de leurs enfants par contrat de location-vente.

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'opération suivante ayant trait au fonctionnement de l'école de musique :

vente d'instrument de musique sous contrat de location-vente

<i>utilisateur - acquéreur</i>	<i>instrument</i>	<i>valeur à l'achat en 2009</i>	<i>subvention perçue</i>	<i>loyers perçus</i>	<i>solde dû</i>
Benjamin BOUKO – Yannick BOUKO	Clarinette Buffet Crampon E13 avec étui sac à dos	981,00 €	392,40 €	286,00 €	302,60 €

Cet instrument figurant à l'inventaire de la commune de Monswiller (sous code MMO476), cette cession relève du budget communal et non de l'école de musique intercommunes nouvellement créée.

VIII. Application d'une réduction de loyer d'un logement communal.

Rapporteur : Mme SPADA.

La commune de Monswiller est propriétaire depuis 2008 de l'immeuble situé 39, rue Saint Michel, sur lequel sont érigés des bâtiments affectés aux ateliers municipaux et à un logement. Ce dernier, d'une surface de 86 m² habitable, est loué à une famille depuis le 1er novembre 2012.

Lors de sa réunion du 19 avril 2021 le Conseil municipal avait décidé de mettre en vente la maison d'habitation sise 39, rue Saint Michel, mais s'était prononcé contre l'opportunité de céder celle-ci au prix de 55.000,- €.

Par conséquent, au motif de cette aliénation programmée, la municipalité a dénoncé le bail de location avec effet au 1^{er} novembre 2021.

En considération du dommage constaté sur cette maison (les poutres supportant le plancher du rez-de-chaussée sont vermoulues, ce qui a entraîné un affaissement du plancher de la salle de bain) et du fait que des infiltrations d'eau augmentent l'inconfort des occupants, et considérant également la sortie anticipée de la famille dès le 30 septembre 2021, la municipalité propose au Conseil municipal de réduire le loyer dû par le locataire du montant des deux loyers dus pour les mois de septembre et octobre 2021. (Soit 2 x 477,86 € = 955,72 €.)

Considérant que cette proposition a reçu une première approbation de la commission des finances réunie le 20 septembre 2021,

le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention :

décide de réduire le loyer dû par le locataire du montant de deux loyers mensuels, équivalant à 955,72 €.

IX. Décision modificative de crédits n° 2.

Rapporteur : M. BAMBERGER.

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Lors de sa réunion du 20 septembre 2021 la commission communale des finances a examiné la situation budgétaire de la commune suivant les dépenses et les recettes réalisées à cette date. Elle a décidé de procéder à quelques ajustements du budget de l'exercice 2021 par une décision modificative de crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative de crédits n° 2 suivante :

section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
article	désignation	montant €	article	désignation	montant €
023	vir. en sect. inv.	0			
6168	Primes d'assurance	19.600	6.419	rembours. / rémunération de personnel	4.000
6455	Assurances du personnel	- 19.600	73111	taxes foncières et d'habitation	- 293.250
6521	déficits budgets annexes	16.600	74834	compensation exonération taxes foncières	309.250
6542	Créances éteintes	- 340	7551	excédent budget annexe	2.700
6558	Contributions obligatoires	6.440			
	TOTAL	22.700		TOTAL	22.700
section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
artic./ chap.	désignation	montant en €	art./ chap.	désignation	montant en €
2151-104	Trav. de voirie	- 3.500	021	vir. de sect. fonct.	0
21318-153	église catholiqu.	3.800	10222	FCTVA.	- 2.888
2184-156	mairie	800	1348	partic. paroisse cathol.	3.988
	TOTAL	1.100		TOTAL	1.100

M. BAMBERGER remercie encore les nombreux membres de la commission communale des finances pour leur contribution.

M. le maire souligne que cette commission avait été réunie afin de faire un bilan intermédiaire de la situation budgétaire communale, puis remercie le secrétaire général M. ARTZ pour le travail pédagogique qu'il a réalisé dans ce cadre.

X. Divers.

1. Bilan santé sécurité au travail.

M. LAMBOUR rend compte de la mission SST (santé sécurité au travail) en cours de réalisation dans la commune. La municipalité a fait usage de la possibilité de mise à disposition des communes membres d'un conseiller de prévention intercommunal pour réaliser un état des lieux des différents services communaux.

Ce conseiller de prévention, épaulé par M. LAMBOUR, conseiller municipal, et MM BERTHIER et KENNEL, agents communaux formés SST, a eu des échanges avec la quasi-totalité des agents communaux, service par service. Un bilan de la situation sera présenté à la municipalité fin 2021. Des pistes de travail ont été identifiées. En 2022 sera défini un plan pluriannuel des investissements à prévoir pour mettre en œuvre les mesures préconisées en vue d'une sécurité et d'un bien-être au travail. Ces mesures pourront être étalées dans le temps.

2. Fête des Aînés 2021.

La Fête des Aînés sera organisée le dimanche 7 novembre 2021, en l'Espace Le Zornhoff. Les personnes âgées de 67 ans et plus seront invitées. Le détail de l'organisation (menu, animation, etc.) sera mis au point par le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui se réunira le 29 septembre 2021.

Mme SPADA, vice-présidente du CCAS, fait appel aux conseillers municipaux et à leurs conjoints pour aider au bon déroulement de cette fête (assurance du service repas, tenue du bar, lavage de la vaisselle, etc.). Un courriel explicatif sera adressé à chaque conseiller municipal en ce sens.

XI. Questions - réponses.

M. BERRING s'enquiert du devenir du plateau surélevé installé dans la rue Firth, cet ouvrage prêtant le flanc à diverses appréciations d'usagers. M. BONNET, adjoint chargé des travaux, répond que ce sujet est à l'étude, et qu'une information précise pourra être donnée sous peu. Il demande encore un peu de patience de chacun d'ici là.

M. BERRING poursuit en adressant ses félicitations à la commune, à l'association SOS Pla'nette et aux nombreux bénévoles pour l'opération d'évacuation de pneus au lieu-dit Dreispitz.

Mme MUHR évoque la location de la salle Carmin du 25 septembre 2021. Elle rapporte plusieurs points négatifs dont la locataire lui a fait part : absence d'état des lieux contradictoires à l'entrée et à la sortie, sol et sanitaires sales, produits ménagers stockés dans les toilettes, toile d'araignée apparente.

M. le maire répond que la situation sera étudiée afin d'y apporter des solutions.

Mme MULLER fait état du trottoir de la rue du Zornhoff envahi par la végétation à hauteur de la propriété d'une entreprise. M. BAMBERGER s'engage à démarcher le propriétaire.

Mme GSTALTER regrette la position exprimée par les treize membres ayant constitué la commission des finances du 20 septembre 2021 : ceux-ci se sont exprimés de façon quasi-unanime en faveur du maintien en l'état du système de remise de présents aux élèves des écoles de Monswiller en cours d'année, sans ajout d'aucune gratification supplémentaire.

L'ensemble des élèves recevra donc le "14 juillet Waecke" à la fin de l'année scolaire, en juillet, et les élèves de l'école maternelle se verront remettre un livre pour Noël.

M. le maire lève la séance à 21 h 20.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. le Maire', written in a cursive style.